



DEMANDE D'EXONERATION DES DROITS DE SCOLARITE (volet 1)

A remplir et à remettre au service scolarité de votre composante
(Consulter les adresses sur le site des inscriptions)

Aucun dossier incomplet ne sera accepté

Dossier télé chargé le : Dossier réceptionné le :

Nom et prénom

Date de naissance Lieu de naissance

Numéro étudiant

Adresse de l'étudiant

Adresse des parents

Téléphone domicile mobile travail

Courrier électronique

Année d'obtention du baccalauréat Série

Exonération demandée pour une inscription en :

CURSUS UNIVERSITAIRE

Année	Filière	Cycle et année d'études	Établissement	Résultats

Nombre d'enfants à charge (cochez la ou les case(s) correspondante(s)) :

: de l'étudiant

: des parents (y compris l'étudiant)

Demande de bourse : : oui : non

Demande de bourse tardive : : oui : non

Date de la demande :

Nombre de frère(s) et soeur(s) inscrits dans l'enseignement supérieur (année en cours ou sollicitée)

Avez-vous bénéficié d'une exonération des droits de scolarité au cours de l'année précédente : : oui : non

Cochez cette case si vous estimez que votre situation personnelle nécessite un bilan social et rapprochez-vous de l'assistante sociale du CROUS

Cochez cette case si vous êtes personnel de l'UA Libellé du service :

L'étudiant(e) soussigné(e), certifie l'exactitude des renseignements indiqués ci-dessus.

DATE :

SIGNATURE



DEMANDE D'EXONERATION DES DROITS DE SCOLARITE (volet 2)

A remplir et à remettre au service scolarité de votre composante

Aucun dossier incomplet ne sera accepté

Dossier déposé en scolarité le :

DECISION

SUITE A UNE DEMANDE D'EXONERATION DES DROITS
D'INSCRIPTION

NOTEZ BIEN : l'exonération des droits d'inscription ne dispense pas du paiement de la sécurité sociale et de la médecine préventive

N° Etudiant :

Nom de l'étudiant :

Prénoms de l'étudiant :

Date de naissance : Lieu de naissance :

Adresse :

Code postal : Ville :

Adresse e-mail : Téléphone :

Exonération demandée pour une inscription en :

DECISION DU PRESIDENT DE L'UNIVERSITE DES ANTILLES

Accord

Refus

Observations :

Pointe à Pitre le,

La Présidente

DEMANDE D'EXONERATION DES DROITS DE SCOLARITE (volet 3)

NOTICE D'UTILISATION A CONSERVER

Le Code de l'Éducation, notamment ses articles R.719-49 et R.719-50 en fixe les modalités d'application.

I. Exonération de plein droit

A. Les bénéficiaires

Les bénéficiaires d'une bourse d'enseignement supérieur accordée par l'Etat et les pupilles de la Nation sont, de plein droit, exonérés du paiement des droits de scolarité afférents à la préparation d'un diplôme national ou du titre d'ingénieur diplômé à l'Université des Antilles.

B. Les justificatifs à joindre au dossier

- Boursiers : présentation de l'avis définitive de bourse de l'année universitaire
- Les pupilles de la nation : présentation de l'extrait du jugement

II. Exonération sur décision individuelle

A. Les bénéficiaires

Peuvent en outre bénéficier de la même exonération les étudiants qui en font la demande en raison de leur situation personnelle, notamment :

- les réfugiés,
- les travailleurs privés d'emploi,
- les étudiants qui connaissent des difficultés sociales précaires.

B. Les justificatifs à joindre au dossier

- Une lettre de motivation
- Pour les réfugiés : la carte de OFPRA
- Pour les travailleurs privés d'emploi : Attestation ASSEDIC ou ANPE, éventuellement lettre de licenciement
- Pour attester d'une charge de famille : Photocopie du livret de famille
- Avis d'imposition ou de non-imposition des parents
- Avis d'imposition ou de non-imposition de l'étudiant s'il n'est pas rattaché au foyer fiscal
- Relevé des résultats de la dernière année universitaire (relevé de notes, avis pédagogique, etc. ...)
- Tout document justifiant votre situation personnelle (contrat de travail, acte de naissance de votre enfant, feuille de maladie, acte de décès d'un parent, ou du conjoint, avis d'expulsion, interdit bancaire, etc. ...)
- Tout document justifiant les affirmations portées dans la lettre de motivation au Président

III. Procédure

Pour bénéficier de l'exonération des droits de scolarité, vous devez d'abord déposer au service de scolarité de votre [composante](#) ([consulter les adresses utiles](#)) le dossier de demande d'exonération puis vous prenez contact avec l'assistante sociale du CROUS.

Calendrier

Le dossier de demande d'exonération des droits de scolarité doit être impérativement déposé ou expédié **au plus tard le 1^{er} du mois d'octobre** au service de scolarité de votre [composante](#) .